

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction

2 649 876

②1 N° d'enregistrement national :

89 06891

⑤1 Int Cl⁵ : A 47 G 9/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 23 mai 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 4 du 25 janvier 1991.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *VUILLERMOZ Jean Romain.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Romain Vuillermoz.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Couverture 2 places/2 chaleurs.

⑤7 La présente invention appelée couverture « 2 places-2
chaleurs » est une couverture ou couette pour lits à deux
places caractérisée en ce qu'elle comporte de part et d'autre
de son axe médian des tissus (laine ou fibre synthétique pour
couverture) ou des garnissages (pour couettes) conservant la
chaleur de poids au m² et de pouvoir adiathermique différents.

Ce produit est particulièrement destiné aux couples désirant
disposer dans leur lit à deux places, de couverture ou couette
moins chaude ou plus légère d'un côté du lit, plus chaude ou
moins légère de l'autre côté du lit.

FR 2 649 876 - A1

DESCRIPTION

1

a/ La présente invention est appelée Couverture "2 places/ 2 chaleurs"

b/ Elle concerne le domaine de l'ensemble des couvertures et couettes pour lits à deux places.

5 c/ Les couvertures et couettes actuellement fabriquées ont leurs constituants conservant la chaleur (laine et fibre synthétique pour les couvertures, garnissage pour les couettes) répartis de façon homogène sur toute leur superficie.

10 Or, ceci est un inconvénient majeur quand les deux personnes couchées dans le même lit ne désirent supporter ni le même poids au m² de couverture, ni le même pouvoir adiathermique de couverture.

15 d/ Le produit selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient en associant selon l'axe médian de la couverture ou de la couette, respectivement des laines et fibres synthétiques ou des garnissages à poids au m² et pouvoirs adiathermiques différents.

e/ Cette invention ne nécessite pas de dessin explicatif : il est évidemment entendu que l'axe médian de la couverture correspond à l'axe médian du lit à deux places.

20 f/ Le mode de réalisation de l'invention consiste pour les couvertures à coudre les deux tissus en laine ou fibre synthétique différents bord à bord et à cacher et renforcer la couture initiale par la surcouture d'un ruban de tissu décoratif, et pour les couettes à séparer les deux garnissages différents
25 par un piquage médian.

Pour les tissus en laine ou fibre synthétique, il est sans doute possible d'envisager la fabrication industrielle directe d'une couverture présentant d'un côté et de l'autre de son axe médian des caractéristiques de poids au m² et de pouvoir adiathermique différents.
30

g/ Cette invention est susceptible d'application industrielle immédiate puisqu'il s'agit d'un produit très simple.

REVENDICATION

2

- 1/ Produit étant une couverture ou une couette pour lits à deux places caractérisé en ce qu'il comporte de part et d'autre de son axe médian des tissus ou garnissages conservant la chaleur de poids au m² et de pouvoir adiathermique différents.